



Ville d'Ezanville

POLE SOCIO-EDUCATIF

MAISON DE L'ENFANCE

6 Bis Grande Rue

95 460 EZANVILLE

Tél : 01.34.35.44.10

Courriel : mde@ezanville.fr

*REGLEMENT INTERIEUR
TRANSPORT SCOLAIRE MUNICIPAL*

L'inscription de votre (vos) enfant(s) est conditionnée à l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 1 – LE SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE MUNICIPAL

Ce service GRATUIT est organisé par la Municipalité, il est réservé **exclusivement** aux élèves des écoles élémentaire et maternelle les Bourguignons.

Compte tenu de l'évolution de la législation et pour la prise en charge de tout incident par les assureurs, l'inscription préalable est **obligatoire et à renouveler chaque année scolaire auprès du service éducation.**

De ce fait, **les enfants non-inscrits ne pourront pas être acceptés.**

ARTICLE 2 : MODALITES

Les points de ramassage sont fixes.

- Arrêt de la montée/descente : Quartier de la Justice
- Arrêt descente/montée : Ecole les Bourguignons

Les enfants **des classes maternelles** utilisant le transport scolaire doivent être récupérés à leur arrêt de bus par une personne responsable.

Les parents qui souhaitent que leurs enfants **de classe élémentaire, uniquement,** soient déposés à l'arrêt de bus sans être récupérés par un responsable, devront le spécifier sur la fiche d'inscription au transport scolaire.

Pendant le service de ramassage scolaire les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal jusqu'à la remise des enfants au personnel enseignant ou à la personne responsable en fin de journée.

A ce titre, en cas d'absence du responsable à l'arrêt, votre enfant sera déposé par le personnel de transport scolaire au périscolaire les Bourguignons.

ARTICLE 3 : ANNULATION DU SERVICE

Le service ne sera pas exécuté :

- Si les conditions météorologiques faisant suite à un bulletin d'alerte météo France (verglas, neige...) semblent de nature à mettre en cause la sécurité des enfants.
- En cas de problème mécanique du car communal ou d'indisponibilité du chauffeur ou grève.

Dans tous les cas, les familles seront averties au plus tôt et dans la mesure du possible par mail, espace famille, site de la ville et affichage.

ARTICLE 4 : REGLE DE VIE ET DE SECURITE

LES ELEVES SONT TENUS DE RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE

Dans le bus :

- Être assis dans le calme
- Attacher leur ceinture de sécurité
- Les cartables doivent être rangés sous les sièges autant que possible
- Pendant la circulation du bus les déplacements des élèves sont interdits
- Pour descendre, les enfants doivent attendre l'arrêt complet du véhicule sans bousculade, ni précipitation et sous surveillance de l'accompagnatrice

Sanctions :

- Les frais occasionnés par les dégradations des enfants seront à la charge des parents.
- Le non-respect du présent règlement entrainera des sanctions (avertissement, exclusion temporaire voire définitive).
- L'organisation du service public, la sécurité de tous, dépendent du respect des règles de base rappelées ci-dessus.

A Ezanville, le 28 août 2019



Le Maire,

Alain BOURGEOIS

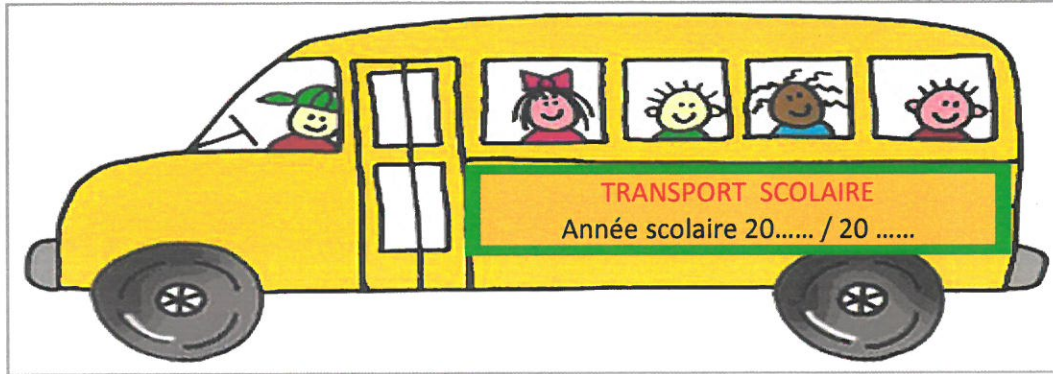
FICHE D'INSCRIPTION

VILLE D'EZANVILLE - Maison de l'Enfance

6 bis Grande Rue 95 460 EZANVILLE

01 39 35 44 10 mde@ezanville.fr

A ne remplir que si votre enfant utilise le transport scolaire municipal pour se rendre à l'école



Je soussigné(e) nom et prénom.....

Adresse

Tél.

Responsable de l'enfant :

Nom et Prénom.....

Ecole Les Bourguignons Classe :

➤ Autorise mon enfant :

> En classe élémentaire :

- A rentrer seul(e) à son domicile à partir de l'arrêt du car
- ou
- Mon enfant sera attendu(e) à l'arrêt du car

>En classe maternelle :

- Mon enfant sera attendu(e) à l'arrêt du car

Cocher dans le tableau ci-dessous en fonction des besoins

JOUR	TRANSPORT				PERSONNE(S) AUTORISEE(S)		
	Matin	À 11 h 30	À 13 h 20	Soir	Nom	Prénom	Téléphone
Lundi					<hr/> <hr/> <hr/>		
Mardi							
Jeudi							
Vendredi							

➤ Décharge la mairie d'Ezanville de toute responsabilité avant la montée et après la descente du bus.

A Ezanville, le.....

Signature